

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
de Haute Garonne

ARRONDISSEMENT
de Toulouse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU
VOYAGE
EN REGION OCCITANIE - S.M.A.G.V « MANEO »
SEANCE DU 26 JANVIER 2026**

N°2026-01-07

Objet : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-six le vingt-six janvier le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie « Manéo », dûment convoqué, s'est réuni à 14H30, à la Mairie de ST CLAR DE RIVIERE – 4 Rue Jean Jaurès – 31600 ST CLAR DE RIVIERE, sous la Présidence du Président François NAPOLI.
En exercice	43	
Présents	14	
Ayant donné procuration	7	
Ayant pris part au vote	21	
Etaient présents	<u>Délégués Titulaires</u> : AYGAT Chantal, BARRERE Françoise, BONNAFE Robert, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, DEDIEU Philippe, GASQUET Étienne, GELI Bertrand, GRANGE Arlette, NAPOLI François, REMY Jean-Louis, SALON Gérard SUAREZ Patrick. <u>Délégués suppléants siégeant avec voix délibérative</u> : BEN SACI Djemel du fait de l'empêchement temporaire de GAVEN Catherine CISSOU Jean-Marc du fait de l'empêchement temporaire de SEMPERBONI Patrice	
Ayant donné mandat :	BRILLAUD Philippe procuration à DEDIEU Philippe BRUN Karine procuration à GASQUET Etienne CASES Françoise procuration à REMY Jean-Louis GRAFEUILLE-ROUDET Valérie procuration à NAPOLI François OURLIAC Serge procuration à BARRERE Françoise PEEL Laurent procuration AYGAT Chantal TERRANCLE Serge procuration à GELI Bertrand	
Date de la convocation :	Une première convocation datée du 12 janvier 2026 a été transmise pour une séance avec quorum prévue le 19 janvier 2026. En l'absence du quorum le 19 janvier 2026, et en application des dispositions des articles L 2121-17 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée Délibérante a été conviée de nouveau par convocation du 19 janvier 2026 affichée le même jour.	
Secrétaire de séance :	REMY Jean-Louis	

Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L. 1612-1 et suivants, L 2311-1 à L 2343-2 et L 5211-1,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les orientations budgétaires adoptées pour 2026 débattues au cours de la séance du 26 janvier 2026,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif,

Vu le rapport financier 2026 présenté aux membres de l'Assemblée Délibérante,
Monsieur le Président soumet conformément à l'exigence de présentation croisée de l'article L2312-3 du CGCT, **le budget primitif 2026** par **nature** et par **fonction**, à l'Assemblée du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Région Occitanie MANEO, qui s'élève à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - PAR NATURE

CHAPITRE	DEPENSES	CA 2025 estimé	BP 2026	Variation en %
11	Charges à caractère général	380 000	400 000	+ 5,26
12	Charges de personnel	726 173,1	800 000	+ 10,17
14	Atténuation de produits	252,72	500	+ 97,85
42	Opérations d'ordre	50 000	60 000	+ 20
65	Autres charges de gestion courante	75 000	150 000	+ 100
66	Intérêts des emprunts	5 321,47	5 300	- 0,40
67	Charges exceptionnelles	21 009,87	76 196,48	262,67
	TOTAUX DEPENSES	1 257 757,16	1 491 996,48	+ 18,62

CHAPITRE	RECETTES	CA 2025 estimé	BP 2026	Variation en %
2	Excédent antérieur reporté	325 907,59	330 996,48	+ 1,56
13	Atténuations de charges	47 843,8	20 000	- 58,19
70	Produits des services	136 379,47	130 000	- 4,68
74	Dotations et participations	1 020 000	1 000 000	- 1,96
75	Autres produits de gestion courante	51 755,11	10 000	- 80,68
77	Produits exceptionnels	6 867,67	1 000	- 85,44
	TOTAUX RECETTES	1 588 753,64	1 491 996,48	- 6,09

SECTION D'INVESTISSEMENT - PAR NATURE

CHAPITRE	DEPENSES	CA 2025 estimé	BP 2026	Variation en %
16	Emprunts et dettes assimilées	27 683,34	28 000	+ 1,14
21	Immobilisations corporelles	45 147,18	213 923,06	+ 373,83
	TOTAUX DEPENSES	72 830,52	241 923,06	232,17

CHAPITRE	RECETTES	CA 2025 estimé	BP 2026	Variation en %
1	Solde reporté section d'investissement	187 504,48	172 923,96	- 7,78
40	Opérations d'ordre entre sections	50 000	60 000	+ 20
16	Emprunts et dettes assimilées	8 250	9 000	+ 9,09
	TOTAUX RECETTES	245 754,48	241 923,96	-1,56

SECTION DE FONCTIONNEMENT - PAR FONCTION

CHAPITRE	DEPENSES	01 Opérations non ventilables	020 Administration générale	023 Fêtes et cérémonies	031 Assemblée délibérante	4212 Aides à la famille	554 Aires d'accueil	BP 2026
11	Charges à caractère général	5 000	56 000	10 000	15 000	3 000	311 000	400 000
12	Charges de personnel		300 000		80 000	100 000	320 000	800 000
14	Atténuation de produits						500	500
42	Opérations d'ordre		30 000			5 000	25 000	60 000
65	Autres charges de gestion courante		15 000		15 000	10 000	110 000	150 000
66	Intérêts des emprunts		4 000				1 300	5 300
67	Charges exceptionnelles		76 196,48					76 196,48
	TOTAUX DEPENSES	5 000	48 1196,48	10 000	110 000	118 000	767 800	1 491 996,48

CHAPITRE	RECETTES	01 Opérations non ventilables	020 Administration générale	023 Fêtes et cérémonies	031 Assemblée délibérante	4212 Aides à la famille	554 Aires d'accueil	BP 2026
2	Excédent antérieur reporté	330 996,48						330 996,48
13	Atténuations de charges	20 000						20 000
70	Produits des services						130 000	130 000
74	Dotations et participations					30 000	970 000	1 000 000
75	Autres produits de gestion courante	10 000						10 000
77	Produits exceptionnels	1 000						1 000
	TOTAUX RECETTES	361 996,48	0	0	0	30 000	1 100 000	1 491 996,48

SECTION D'INVESTISSEMENT - PAR FONCTION

CHAPITRE	DEPENSES	01 Opérations non ventilables	020 Administration générale	023 Fêtes et cérémonies	031 Assemblée délibérante	4212 Aides à la famille	554 Aires d'accueil	BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées		15 600		6 000	6 400		28 000
21	Immobilisations corporelles	10 000	20 000			10 000	173 923,06	213 923,06
	TOTAUX DEPENSES	10 000	35 600	0	6 000	16 400	173 923,06	241 923,06

CHAPITRE	RECETTES	01 Opérations non ventilables	020 Administration générale	023 Fêtes et cérémonies	031 Assemblée délibérante	4212 Aides à la famille	554 Aires d'accueil	BP 2026
1	Solde reporté section d'investissement	172 923,96						172 923,96
40	Opérations d'ordre entre sections		5 000		5 000	10 000	40 000	60 000
16	Emprunts et dettes assimilées		9 000					9 000
	TOTAUX RECETTES	172 923,96	14 000	0	5 000	10 000	40 000	241 923,96

Conformément à l'exigence de présentation croisée de l'article L2312-3 du CGCT, L'Assemblée ayant discuté sur les divers chapitres **le budget primitif présenté par nature et par fonction.**

Après ouïr l'exposé, le Conseil du Syndicat, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ARTICLE 1 : Approuve le Budget Primitif 2026 de MANEO qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme totale de 1 733 920,44 € répartie comme suit :

- Section de Fonctionnement : 1 491 996,48 €,
- Section d'Investissement : 241 923,96 €

ARTICLE 2 : Précise que les résultats anticipés de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au Budget 2026.

ARTICLE 3 : Autorise Le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Président du SMAGV-MANEO
François NAPOLI



Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis REMY

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents
à voix pour
à voix contre
à abstention(s)

Le Président du Syndicat soussigné,

Certifie exécutoire le présent acte,

- Publié / Notifié le

- Déposé à la Préfecture le :

03 FEV. 2026

03 FEV. 2026

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse - sis 68 rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07 - dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.